



SNC POYPE (38)

PROJET DE RESTRUCTURATION DES
OUVRAGES HYDROÉLECTRIQUES DES
CHUTES
DE LA POYPE, DE L'USINE ET DU BAS-
RIVES (RIVES 38)

Réalisation du formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Rapport REAUCE00678-01
05/06/2013



SNC DE LA POYPE

Formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'étude d'impact dans le cadre d'une demande d'autorisation pour le projet de restructuration des ouvrages hydroélectriques des chutes de la Poype, de l'Usine et du bas Rives.

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction		Vérification		Validation	
			Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
Rapport final	05/06/2013	01	S. MASSE		F. LAVAL		F. LAVAL	
		02						
		03						
		04						

Numéro de rapport :	REAUCE00678-01
Numéro d'affaire :	A25164
N° de contrat :	CEAUCE130942
Domaine technique :	DLE01
Mots clé du thésaurus	BARRAGE HYDROELECTRIQUE ETUDE D'IMPACT ETUDE PREALABLE

BURGEAP AGENCE CENTRE-EST – SITE DE GRENOBLE

2, rue du Tour de l'Eau

38400 SAINT MARTIN D'HERES

Téléphone : 33(0)4 76 00 75 50. Télécopie : 33(0)4.76 00 75 69

e-mail : agence.de.grenoble@burgeap.fr

SOMMAIRE

Formulaire de demande d'examen préalable au cas par cas du projet de restructuration des ouvrages hydroélectriques des chutes de la Poype (formulaire cerfa n°14734-01)	4
ANNEXES	5

ANNEXES

Annexe 1 Plan de situation des micro-centrales des chutes de la Poype, de l'usine et de bas-Rives	6
Annexe 2 : photographies des ouvrages existants et de la zone d'implantation de la future usine	8
Annexe 3 : Plan schématique du projet de restructuration des micro-centrales de la Poype	10

**Formulaire de demande d'examen préalable au cas par cas du projet
de restructuration des ouvrages hydroélectriques des chutes de la
Poype (formulaire cerfa n°14734-01)**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Récépissé de dépôt d'un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un formulaire de demande d'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une étude d'impact de votre projet.

Le délai d'instruction de votre dossier est de TRENTE CINQ JOURS. Ce délai court à compter de la complétude de votre dossier, soit QUINZE JOURS à compter de la réception du formulaire, SAUF SI l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement vous demande dans ce délai de :

- de remplir la ou les cases du formulaire qui ne l'auraient pas été ;
- de transmettre la ou les annexes obligatoires manquantes.

A l'expiration du délai de TRENTE CINQ JOURS courant à compter de la complétude du formulaire, l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement doit rendre une décision vous informant de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

Si aucune décision n'était rendue à l'issue de ce délai, cette absence de réponse vaudrait obligation pour vous de réaliser une étude d'impact.

Cette décision, ou une mention de l'absence de décision, est mise en ligne sur son site internet.

Elle figure dans le dossier d'enquête publique ou de procédure de mise à disposition du public.

(à remplir par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement)

Cachet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement :

Le projet ayant fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas n°..... a été déposé auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement le __ / __ / ____.

Délais et voies de recours

La décision d'examen au cas par cas peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

En cas de décision implicite valant obligation de réaliser une étude d'impact, le destinataire de la décision doit, à peine d'irrecevabilité du recours contentieux, former un recours administratif préalable auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement qui a pris la décision.

Edited by Foxit Reader
Copyright(C) by Foxit Corporation,2005-2010
For Evaluation Only.

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



N° 14734*01

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
13 juin 2013

Dossier complet le :
13 juin 2013

N° d'enregistrement :
F08213P0474

1. Intitulé du projet

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société nouvelle des chutes de la Poype

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

M. Franck LYONNET

RCS / SIRET

13 08 17 56 10 22 00 01 51

Forme juridique

S.A.S

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
rubrique 25°) installations destinées à la production d'énergie	Puissance maximale brute de la future installation d'environ 430 kW (<500 kW) soumise à demande d'autorisation (art. 214-71 et suivants du Code de l'Environnement).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Regroupement des 4 micro-centrales des chutes de la Poype (Grande Poype et petite Poype), de l'Usine et de bas-Rives en une seule centrale hydroélectrique, dossier de demande d'autorisation pour ce projet de restructuration.

4.2 Objectifs du projet

Regrouper les 4 micro-centrales de la Grande Poype, de Petite Poype, de l'usine et de bas-Rives en une seule, avec conservation de la prise d'eau existante de la Grande Poype, construction d'une nouvelle conduite forcée et d'une nouvelle usine sur le site de l'usine actuelle de Bas-Rives, attenante à celle-ci.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Aménager la prise d'eau de la Grande Poype afin d'assurer sa continuité biologique (dévalaison D et amontaison A) et restituer un débit réservé au tronçon court-circuité (TCC) équivalent au débit minimum biologique (1/10 module au minimum). Assurer la transparence sédimentaire des 4 ouvrages deconnectés et leur dévalaison.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Phase de réalisation : installer une conduite forcée et construire une nouvelle usine.

Phase d'exploitation : débit nominal prélevé ~ 1,3 m³/s, débit réservé au minimum d'1/10 du module et restitué au TCC au niveau de la prise d'eau de Grande Poype, Puissance maximale brute produite d'environ 430 kW.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les 4 micro-centrales hydroélectriques de la Poype disposent actuellement respectivement d'une autorisation antérieure à la loi du 16/10/1919, sans limitation de durée (article 18 de la loi du 16/10/1919) (puissance ouvrages <150 kW)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Pour une procédure de demande d'autorisation d'exploitation de la centrale conformément aux articles 214-71, 72 et suivants du Code de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Hauteur de chute totale = 33,5 m, longueur du TCC d'environ 2,7 km, hauteur prise d'eau Grande Poype = 0,9 m, débit réservé = 1/10 module, longueur conduite forcée environ 1,5 km	

4.6 Localisation du projet

Adresse	Coordonnées géographiques¹
Route de la Poype 38140 RIVES	Long. <u>05 ° 30 ' 35 " 6</u> Lat. <u>45 ° 21 ' 02 " 5</u> <i>Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :</i>
	Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
	Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
	Communes traversées : Commune de Rives (Isère)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Protocole et nouveau règlement de gestion des débits de la Fure et des niveaux du lac de Paladru (vannes de Charavines en sortie du lac) porté par le Syndicat Intercommunal du bassin versant de la Fure (SIBF), en cours de signature. Convention financière des microcentraliers de la Fure avec l'agence de l'eau AERMC prévue dans ce cadre pour prévoir l'équipement amontaison et/ou dévalaison des ouvrages avant 2015 (malgré absence classement liste 1/2)

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terrains du projet en zonage ND (zones naturelles protégées) au titre du Plan d'Occupation des Sols de Rives. Plusieurs parcelles du projet actuellement en espaces boisés classés dans le POS ; le service urbanisme de Rives ne prévoit pas de reconduire le classement des espaces boisés de ces parcelles dans le projet de PLU dont la finalisation est prévue courant 2013.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS de Rives approuvé le 11/06/1980 ; PLU en cours de finalisation courant 2013 sur lequel se basera très probablement le futur projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet longeant le fond de vallée de la Fure identifié comme zone humide (38FP0011 "la Fure")
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de PPRI ou PPRT. Existence de cartes d'aléas à l'échelle de la vallée de la Fure (Burgeap 2007 pour le SIBF) en cours d'actualisation pour la DDT38. Définition de la carte d'aléa communale dans le cadre du PLU en cours. Versants de la Fure sujets aux glissements de terrain, prise en compte de cette contrainte dans le tracé et la conception de la conduite forcée.
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Prise d'eau et canal de la Grande Poype situés en limite aval du périmètre de protection rapprochée du captage "Pont du boeuf" (CA pays voironnais).
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tourbière du Grand lemps (ZSC FR8201728 située à environ 8 km du site du projet
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Débit prélevé maximum de 1,3 m ³ /s au niveau de la prise d'eau de la Grande Poype (restitution au niveau de l'usine de bas-Rives), nouveau TCC d'environ 2,7 km
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	la retenue de Petite Poype est fortement engravée par les apports solides en l'absence de transparence sédimentaire efficace de l'ouvrage
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien que ce tronçon ne soit pas classé liste 1 et 2, et de fait sans obligation de restauration de la continuité écologique, le rétablissement de la continuité biologique en amontaison et/ou dévalaison a été retenu dans le cadre du protocole de gestion et de la convention établie avec l'AERMC mentionnée précédemment. Le devenir des 3 ouvrages exempts à terme de prélèvement d'eau (petite Poype, Usine et bas-Rives) sera déterminé dans le cadre du contrat de rivière en cours d'élaboration. Le débit réservé à la Fure sera calé au 1/10 du module, les études préalables (BURGEAP 2007) ayant montré que cette valeur était suffisante pour respecter l'article L.214-18 du Code de l'environnement.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risques d'inondations d'aléas moyens à faibles par les crues de la Fure pour plusieurs secteurs, définis dans le cadre du nouveau règlement de gestion des débits de la Fure de 2009. Classement d'ouvrages probable en vertu de la loi du 11/12/2007 sur la sécurité hydraulique
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	la nouvelle centrale générera du bruit mais se situe à distance d'habitations et sera localisée sur le même site que l'usine actuelle de Bas-Rives qui sera mise hors service ainsi que les autres centrales de la Grande Poype, de la petite Poype et de l'Usine.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet vise à assembler 4 petits ouvrages hydroélectriques en un seul, à partir de la prise d'eau amont existante conservée et avec une usine et restitution aux mêmes endroits que le site de Bas-Rives existant. Aucun ouvrage nouveau n'est créé dans le lit de la Fure. Les seuls impacts potentiels sur les milieux aquatiques en phase travaux concernent l'éventuel réaménagement de la restitution sous la nouvelle usine, et les aménagements de continuité écologique sur les ouvrages (isolement travaux par Batardeaux envisageable). Etant donné le passage au 1/10 du module avant 2014 dans les TCC actuels, les impacts hydroécologiques seront limités aux linéaires situés entre les ouvrages où le débit total de la Fure passera en débit réservé ; portions limitées en linéaires et en qualité écologique (milieux artificialisés ou plan d'eau) pour un total de 7% de linéaire en milieu courant impacté sur la longueur totale de 2700 ml du TCC futur. La conduite forcée traversera des milieux naturels terrestres exempts de sensibilité environnementale forte et les impacts potentiels seront limités.

Le devenir des 3 ouvrages restant qui n'auront plus d'utilité sera déterminé dans le cadre du contrat de rivière en cours d'élaboration ; il dépassera les capacités financières du pétitionnaire et sera réfléchi à moyen terme avec les collectivités partenaires et devrait être dissocié de l'autorisation du nouveau projet pour ne pas retarder son instruction. Le pétitionnaire s'engage cependant à assurer le passage du 1/10 du module et leur dévalaison au niveau de ces ouvrages en attendant que leur devenir soit déterminé.

Au titre des arguments précédents qui montrent les impacts limités du projet, le projet est susceptible de notre point de vue d'être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input type="checkbox"/>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

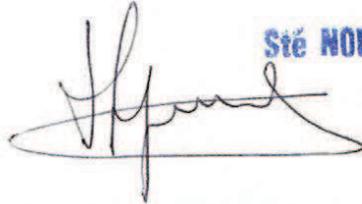
Fait à

RIVES

le,

11 juin 2013

Signature



Sté NOUVELLE DES CHUTES DE LA POYPE

1241, route de la Poype

38140 RIVES

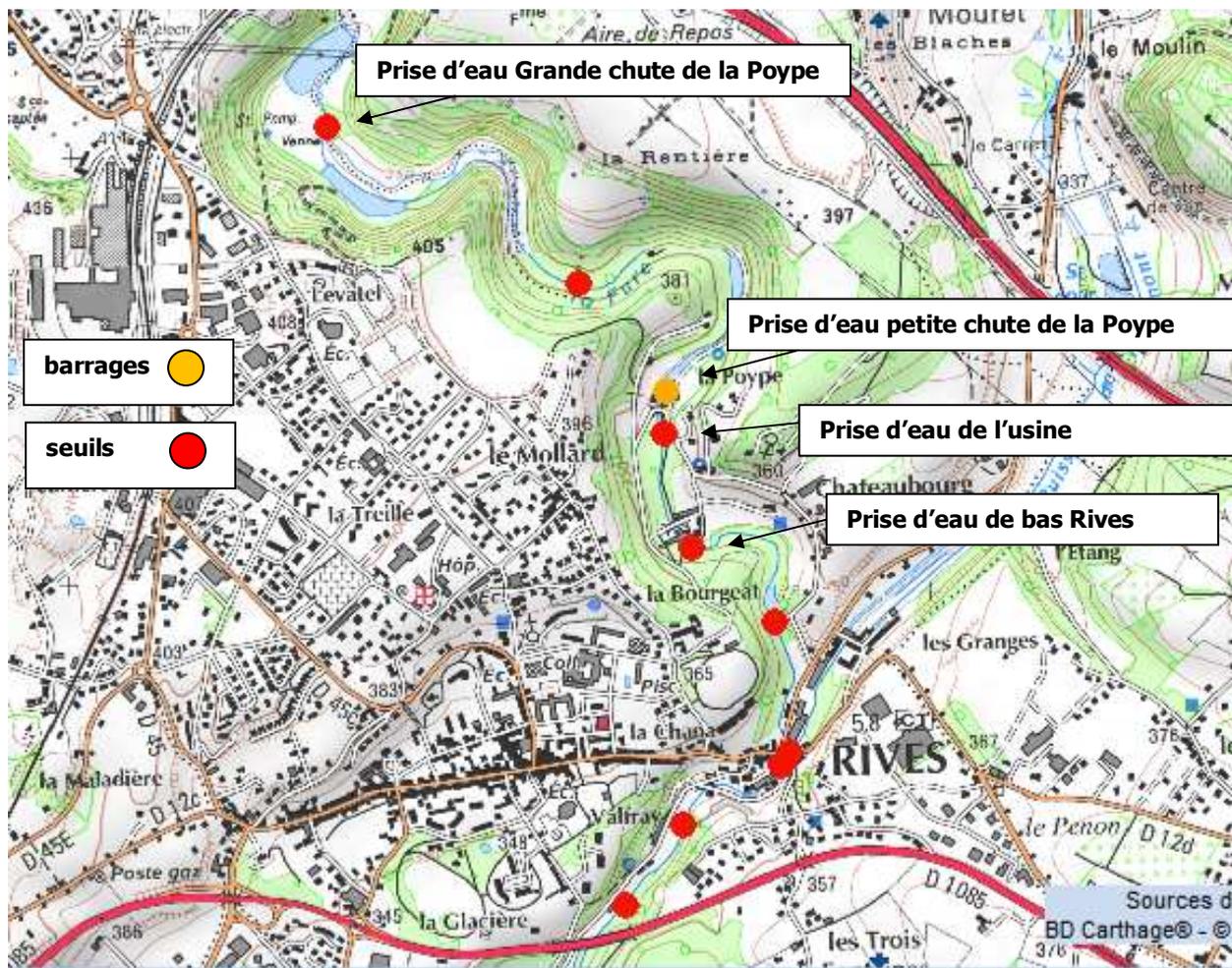
Tél. 76.91.07.56

ANNEXES

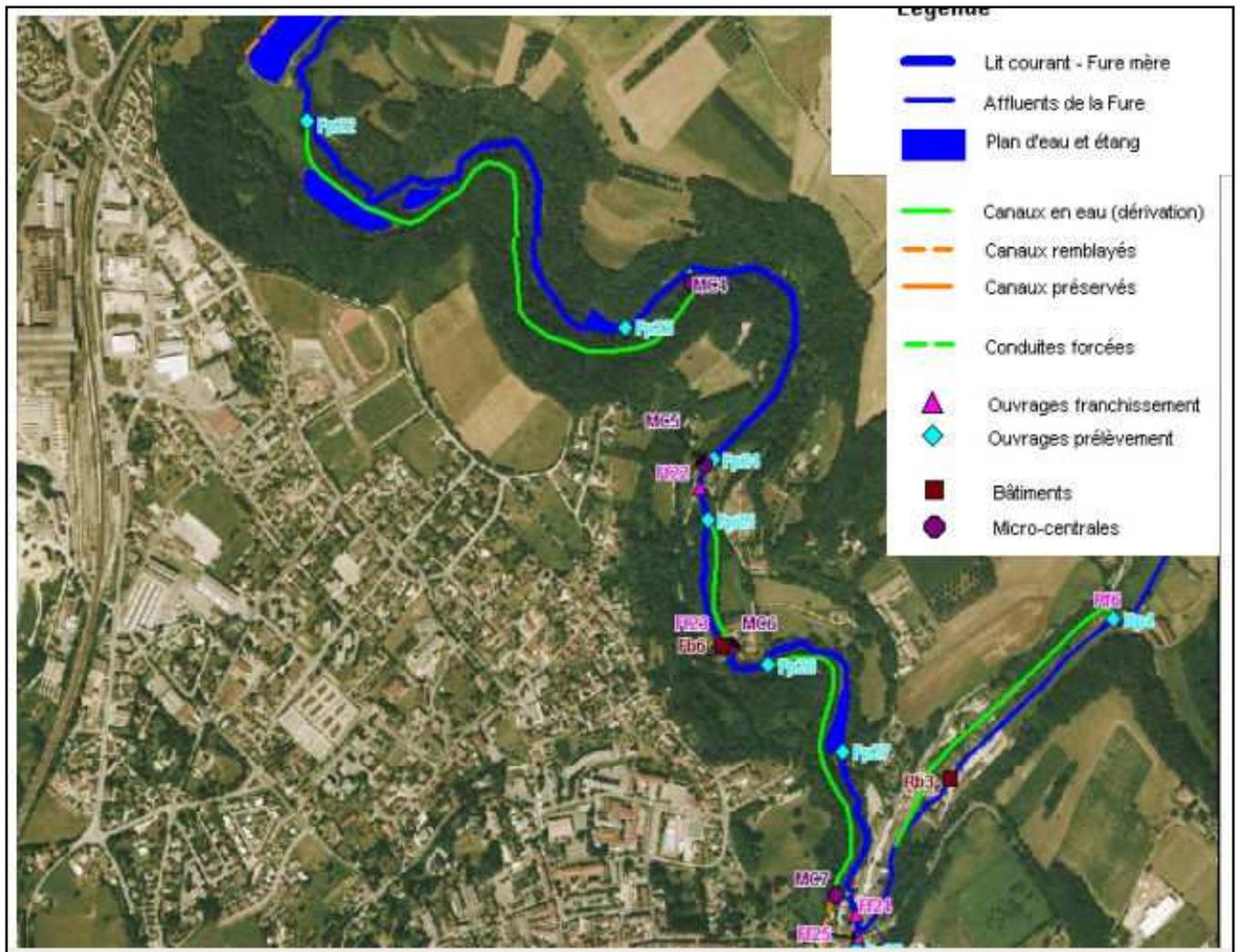
ANNEXE 1

PLAN DE SITUATION DES MICRO-CENTRALES DES CHUTES DE LA POYPE, DE L'USINE ET DE BAS-RIVES

Plan de situation ($\approx 1/18000$) des micro-centrales des chutes de la Poype, de l'usine et de bas Rives (fond source : extrait ROE ONEMA Mai 2013)



**Vue aérienne des prises d'eau et centrales des chutes de la Poype, de l'usine et de bas-Rives
(échelle ~ 1/10000)**



Légende :

Ouvrage de la Grande chute de la Poype : Prise d'eau Fp22 et Centrale MC4

Ouvrage de la petite chute de la Poype : Prise d'eau Fp24 et centrale MC5

Ouvrage de l'usine : Prise d'eau Fp25 et centrale MC6

Ouvrage de bas-Rives : Prise d'eau Fp26 et centrale MC7

**ANNEXE 2 : PHOTOGRAPHIES DES OUVRAGES EXISTANTS ET
DE LA ZONE D'IMPLANTATION DE LA FUTURE USINE**



**Prise d'eau de la grande chute de la Poype (photo gauche) et canal d'amenée en
rive droite de la Fure (photo droite)**



Seuil et prise d'eau associée de la petite chute de la Poype



Prise d'eau de l'Usine et canal d'amenée en rive gauche de la Fure



Prise d'eau de la centrale bas-Rives (photo gauche), centrale existante et restitution à la Fure (photo droite)



Site d'implantation de la future centrale – vue vers l'aval avec centrale de Bas-Rives existante (photo gauche), vue vers l'amont - emprise future conduite forcée (droite)

ANNEXE 3 : PLAN SCHEMATIQUE DU PROJET DE RESTRUCTURATION DES MICRO-CENTRALES DE LA POYPE

